

AFFAIRE N° 1.- Décisions modificatives au Budget de 1976.

M. HOARAU Marcel donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation d'effectuer au budget de 1976 les opérations ci-après :

VIREMENTS DE CREDITS

En dépenses

- Du chapitre 906 art. 232-103 - Aménagement du petit marché .....	50 000,00.-
pour	
le chapitre 906 art. 232-03 - Aménagement du petit marché .....	50 000,00.-
- Du chapitre 906 art. 140 - Rembt ann. emprunt de la Shell .....	20 000,00.-
pour	
le chapitre 925 art. 1664 - Empr. auprès des particuliers et entreprises non financières .....	20 000,00.-
- Du chapitre 908 art. 210 - Acqu. de terrains .....	3 000 000,00
pour	
le chapitre 901 art. 210 - Acqu. de terrains .....	3 000 000,00

En recettes

- Du chapitre 908 art. 1620-12 - Empr. CAECL p. acqu. de terrains .....	3 000 000,00.
pour	
le chapitre 901 art. 1620-11 - Empr. CAECL p. acqu. de terrains .....	3 000 000,00.
- Du chapitre 908 art. 1051-104- Subv. Fidom p. aménagement front de mer ....	200 000,00.
pour	
le chapitre 901 art. 1051-104- Subv. Fidom p. aménagement front de mer ....	200 000,00.
- Du chapitre 902 art. 1051-71 - Subv. E.N. p. classes traditionnelles .....	180 000,00.
pour	
le chapitre 903 art. 1053-71 - Subv. C. Départementale p. Montagne 15è.....	180 000,00.

RATTACHEMENT DE CREDITS

En dépenses

au chapitre 901 art. 210 - Acqu. de terrains .....	160 000,00.
--	-------------

En recettes

au chapitre 901 art. 1661-08 - Empr. CCCE p. acqu. terrain RAOUL .....	160 000,00.
--	-------------

D'autre part, une plus-value de centimes ayant été constatée au chapitre 977 article 777, d'un montant de 1 558 588,00 francs, je vous demande l'autorisation d'effectuer cette plus-value à des opérations insuffisamment dotées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. 931 art. 610 - Rémunération personnel permanent .....	1 000 000,00.-
615 - Rémunérations diverses .....	58 000,00.-
6431 - Frais de cours et stage .....	588,00.-
6611 - Frais de déplacement pour cours et stage..	8 000,00.-
Chap. 944 art. 6455 - Ramassage scolaire .....	150 000,00.-
Chap. 970 art. 8280 - Titres annulés .....	6 000,00.-

1 222 588,00.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. 903 art. 232-46	- Stade de l'Est .....	200 000,00.-
Chap. 904 art. 232-42	- Foyer des jeunes travailleurs aux Camélias .....	115 500,00.-
Chap. 904 art. 232-102	- Centre municipal de Domenjod .....	12 500,00.-
Chap. 925 art. 27	- Consignation gaz .....	8 000,00.-

336 000,00.-

1 558 588,00.-

D'OU LE TABLEAU RECAPITULATIF SUIVANT :

	RECETTES	DEPENSES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
Chap. 930 art. 831		336 000,00
931 art. 610		1 000 000,00
931 art. 615		58 000,00
931 art. 6431		588,00
931 art. 6611		8 000,00
944 art. 6455		150 000,00
970 art. 8280		6 000,00
977 art. 777	1 558 588,00	
TOTAL.....	1 558 588,00	1 558 588,00
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Chap. 903 Art. 232-46		200 000,00
904 art. 232-42		115 500,00
904 art. 232-102		12 500,00
925 art. 27		8 000,00
927 art. 115	336 000,00	
TOTAL .....	336 000,00	336 000,00

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je mets la question aux voix.

Dans la 1ère partie, les virements de crédits sont des rectifications. Ils n'ont aucune influence sur le budget. Dans la 2ème partie, il y a au chapitre 977, article 777, une plus-value de centimes d'un montant de 1 558 588,00 F. En 1975, la valeur du centime était de 1 856 F et en 1976 elle était de 1 981 F. Dans la section de fonctionnement, pour la rémunération du personnel, nous avons prévu une somme de 13 000 000,00 F et en fait, nous avons eu des dépenses pour plus de 14 000 000,00 F.

Dans la section d'investissement, pour le foyer des jeunes travailleurs aux Camélias, c'est une affaire nouvelle. Nous n'avons pas prévu de financement pour cette opération. Cette première somme servira à payer les honoraires des architectes.

Pour le Centre Municipal de Domenjod, les révisions de prix étaient supérieures à ce que nous avons prévu.

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions de Travaux et de Finances:

La répartition des crédits dégagés par la plus value sur les centimes devrait être affectée selon les commissions de la façon suivante :

Rémunérations du personnel permanent :

1 000 000 F au lieu de 1 200 000 F.

En contrepartie, introduction d'un article en investissement crédité d'un montant de 200 000 F pour l'opération "démarrage des travaux de construction du stade de l'Est".

Cette opération semble possible du fait que les derniers éléments relatifs à la rémunération du personnel laissent penser que seul 1 000 000 F sera nécessaire pour boucler l'année.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

*Vu*  
*Pour le Préfet et par délégation*  
*Le Directeur des Finances*  
*et des Collectivités Locales*

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*Signé: Paul PASTOR*

*Pour copie conforme*

*St-Denis, le 27 mai 1977*

*Le chef de Bureau délégué*

*J. LACOSTE*